

L'UBÉRISATION DE L'ÉCONOMIE

SYMBOLE DE LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE

QU'EN SAVONS-NOUS ?



Photo : www.uberisation.org

La révolution numérique qui s'impose depuis quelques années engendre de fortes mutations sur l'économie et pose de nombreux enjeux socio-économiques. Les avancées numériques et les transformations sociales résultantes ou motrices de ces innovations suscitent enthousiasme, débats et controverses, tant sur leur portée, que sur les opportunités ou les risques qu'elles recèlent. Le développement de l'économie collaborative, appelée également « ubérisation », symbolise les mutations de notre système économique. Cette nouvelle concurrence économique peut-être à la fois perçue comme une opportunité ou comme une menace.

DES GRANDES INNOVATIONS NUMÉRIQUES QUI IMPACTENT LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

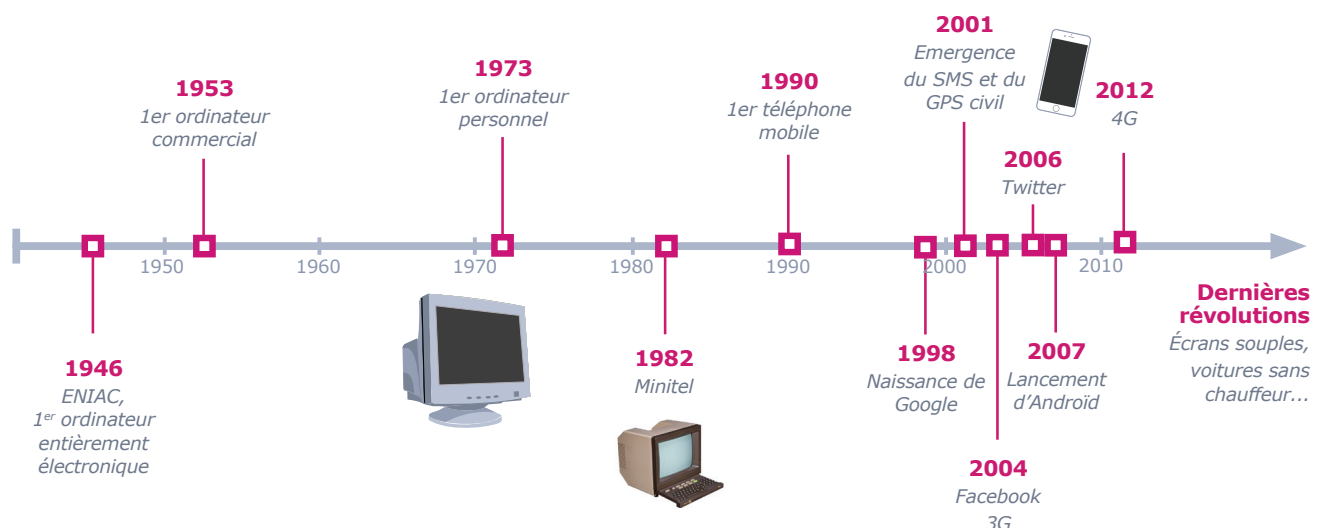
L'évolution digitale que l'on connaît aujourd'hui est à l'œuvre depuis près de 30 ans. L'innovation numérique passe aujourd'hui par la maîtrise des TIC*, de l'internet des objets connectés, de l'algorithmique jusqu'à la robotisation ou encore l'intelligence artificielle. En une vingtaine d'années, internet a radicalement transformé notre manière de communiquer et de travailler.

*Technologies de l'Information et de la Communication

Certains qualifient cette révolution numérique de troisième révolution industrielle, succédant ainsi à la révolution industrielle engagée au XVIIIe siècle en Angleterre, avec la machine à vapeur et la mécanisation de la production textile, puis à celle fondée sur l'utilisation de l'électricité et la production en série au XXe siècle.

L'innovation et l'usage du numérique étant exponentielles depuis 20 ans, le modèle économique s'est adapté à ces nouveaux usages. 85 % des foyers français ont aujourd'hui connectés à internet selon l'Agence du numérique et 95 % des jeunes de 18 à 24 ans vont sur internet tous les jours.

Quelques grandes innovations numériques



LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE :

- **90 000** startups composent le marché mondial de la consommation collaborative
- En 2013, on estimait à **20 milliards d'euros** le chiffre d'affaires du secteur
- On l'estime à **302 milliards d'euros** pour 2025 soit un taux de croissance annuel moyen de **36,4 %** et une multiplication du marché **par plus de 20 en 10 ans**.
- **9 français sur 10** déclarent avoir déjà réalisé au moins une fois une pratique de consommation collaborative
- **300 000** logements AirBnB en France
- **3 chauffeurs** VTC pour 1 000 habitants à Paris contre **10** à Londres et **13** à New-York

Sources :
Ministère de l'économie,
juillet 2016, études de
Forbes, Etude PWC et
TNS Sofres - Le Figaro

LE CONCEPT D'UBÉRISATION

Appelé également économie collaborative, l'ubérisation peut se définir ainsi : « Déstabiliser et transformer avec un modèle économique innovant tirant parti des nouvelles technologies » (Petit Robert, 2017).

L'ubérisation est un néologisme qui a été popularisé en France en 2014. On trouve à l'origine de ce phénomène une startup qui a su tirer profit des nouvelles technologies et d'une certaine problématique pour s'implanter sur le marché des taxis : Uber.

Cette dernière, en évitant les contraintes réglementaires et législatives de la concurrence classique (notamment par rapport à l'acquisition d'une licence de taxi) et en établissant une plateforme caractérisée par la quasi-instantanéité, la mutualisation de ressources et la faible part d'infrastructures lourdes dans le coût du service, a su exploiter une « faille du système ».

L'ubérisation repose sur la révolution des modes de travail. Ainsi, c'est toujours sur une logique exclusivement lucrative, partagée par les trois acteurs, que se construit le modèle :

- le prestataire veut gagner sa vie en rendant un service au consommateur final,
- le consommateur pour le payer, passera par une plateforme qui se paye en commissions et qui garantit une expérience de qualité,
- l'entreprise intervient sur cette plateformesation.

C'est le schéma dits « classique » des services proposés par les plateformes tel qu'Uber. Toujours dans cette dynamique d'efficacité, on va supprimer un maximum d'intermédiaires et articuler le processus d'offre et de demande autour d'un support digital tel que les applications que nous connaissons bien par exemple.

Ce phénomène se développe grâce à trois leviers : la révolution numérique, la révolution de la consommation et la révolution des modes de travail. Ces trois leviers arrivés à maturité de façon concomitante ont donné une puissance absolument inédite à cette nouvelle révolution de nos modèles économiques.

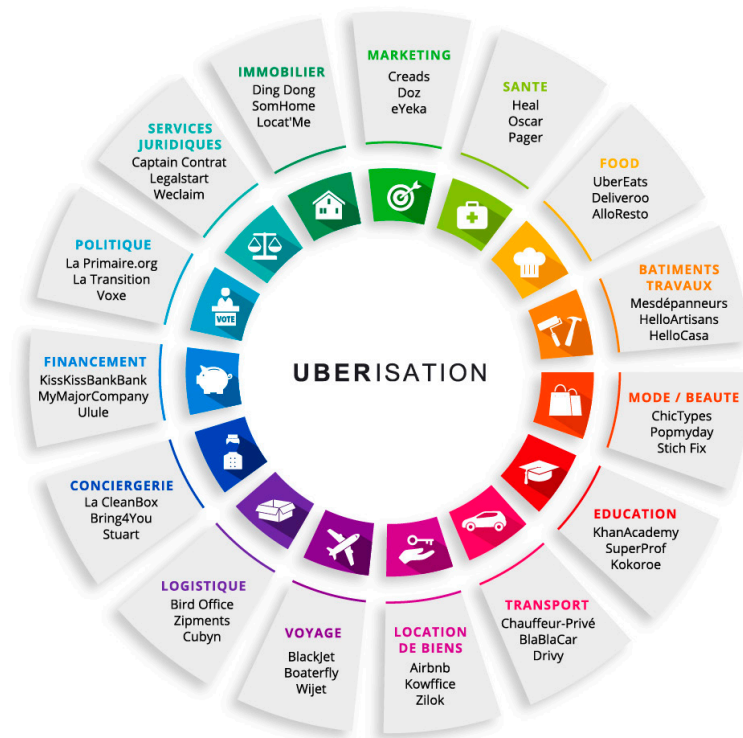
LES SECTEURS UBÉRISÉS

Pas moins de 15 secteurs économiques, symbolisés par le schéma ci-dessous, sont aujourd'hui réellement impactés par l'économie collaborative.

L'économie numérique se singularise par l'importance des phénomènes de rendements croissants : plus une entreprise a de clients, plus elle est productive, au sens où elle peut offrir un meilleur service pour le même prix, ce qui attire de nouveaux clients et ainsi de suite. Ce phénomène est lié aux effets de réseau : la qualité du service dépend de l'étendue du réseau, c'est-à-dire du nombre d'utilisateurs. Si les effets de réseau existent déjà dans l'économie « classique » (transports, chaînes hôtelières, etc.), l'économie numérique les décuple.



Les nouveaux acteurs de L'ECONOMIE NUMERIQUE



Infographie créée par CREADS - 1ère plateforme de création participative française
www.creads.fr

Quelques exemples de startups collaboratives

BlaBlaCar a su populariser le concept de covoiturage à travers les mêmes procédés qu'Uber : confiance, efficacité, rentabilité. Cet acteur vient concurrencer des entreprises traditionnelles comme la SNCF.

AirBnB qui propose un hébergement entre particuliers, et qui a réussi à séduire une bonne partie du marché et est venu déstabiliser l'hôtellerie grâce à un principe innovant. Ce nouveau système est accessible simplement sur internet, où les clients peuvent trouver tous types de logements, via la plateforme qui garantit la confiance. Cette dernière est primordiale pour le client dans ce genre d'opération.

L'ubérisation touche également les librairies, qui ont pour principales activités la vente de livres. Amazon, grâce à sa livraison rapide et gratuite, a su s'imposer sur ce marché. Les premiers clients, qui favorisent l'achat en ligne ont été ceux qui n'avaient pas de librairie à proximité de chez eux.

Enfin, autre exemple, les métiers juridiques n'ont, eux non plus, pas été épargnés par ce phénomène. En effet, la justice est bousculée par les nouvelles plateformes internet qui proposent maintenant des assistances juridiques et procéduriales en ligne.



LES CONSÉQUENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Beaucoup de personnes voient l'ubérisation comme la source principale de la destruction des emplois en France. En effet, les nouveaux acteurs comme AirBnB ou encore BlaBlaCar, à l'image de tous ces secteurs, emploient des travailleurs indépendants informels et bouleversent l'emploi traditionnel (contrat CDI à temps plein). L'ubérisation, en créant des nouvelles formes d'emploi (emploi multipartite) et développant des formes de contrat, souvent précaire, comme le CDD et le temps partiel a ainsi permis une libéralisation du marché du travail. D'autant plus que ces emplois sont le plus souvent occupés par une population jeune et peu qualifiée. De plus, ces nouvelles formes d'emploi cachent aussi l'emploi « déguisé » ou non déclaré. Cela contribue à déstructurer le salariat.

L'économie numérique modifie structurellement la répartition des emplois entre peu qualifiés, intermédiaires et très qualifiés. Elle pourrait mettre fin à une tendance longue d'expansion du salariat, posant de nouveaux défis à la régulation et à la protection sociale.

L'emploi numérique n'est donc pas constitué que d'ingénieurs informatiques ; ce sont aussi les chauffeurs de VTC, les emplois logistiques de la vente en ligne, les particuliers qui offrent des prestations variées, etc. Elle n'exclut donc pas du tissu productif les travailleurs moins qualifiés. En revanche, elle tend à les déplacer de métiers routiniers, facilement automatisables, vers des tâches qui reposent sur des interactions humaines, pour lesquelles le robot ou l'ordinateur ne sont pas de bons substituts.

Le travail peu qualifié dans l'économie numérique prend souvent la forme d'une activité indépendante plutôt que salariée. Alors qu'elle était en recul depuis les années 1970, la part des non-salariés dans l'emploi total se redresse depuis 2001. Le succès du statut d'autoentrepreneur, dont 33 % exercent toutefois une activité salariée en parallèle, témoigne de cette évolution. L'économie numérique favorise l'émergence du travail indépendant pour plusieurs raisons :

- L'externalisation est plus facile tant pour les entreprises du fait de la baisse des coûts de transaction que pour les travail-

leurs dont le coût des actifs nécessaires à l'exercice de leur métier a beaucoup diminué.

- La possibilité d'appariement direct avec les clients sur les plates-formes permet au travailleur indépendant de bénéficier d'une flexibilité sur ses horaires et de combiner plusieurs activités.
- L'individualisation de la réputation des prestataires affaiblit l'avantage organisationnel du salariat (l'entreprise individuelle donne des incitations plus fortes à la performance).

Il en résulte une polarisation du marché du travail. Tandis que les professions intermédiaires, situées au milieu de la distribution des salaires, tendent à se raréfier, l'économie numérique crée principalement deux catégories d'emplois : d'une part, des emplois bien rémunérés, à dimension managériale ou créative, requérant une qualification élevée ; d'autre part, des emplois peu qualifiés et non routiniers, largement concentrés dans les services à la personne, qui sont peu rémunérés car leur productivité reste faible.



LE VIDE JURIDIQUE EN FRANCE

Il n'existe pas de réglementation actuellement en France pour ces entreprises collaboratives qui n'ont pas les mêmes obligations que les entreprises traditionnelles.

Certains pays ont décidé de légiférer dans certains secteurs d'activités face à la gronde des entreprises qui détenaient le marché initialement. En Belgique par exemple, la réglementation oblige les individus qui utilisent la plateforme AirBnB à se déclarer comme professionnels mais surtout à prendre en compte toutes les mesures réglementaires qui sont associées à ce statut (détecteur de fumée, extincteur...). Le but de ces restrictions est de décourager certains utilisateurs en montrant les dangers possibles chez un particulier. Autre exemple en Espagne, où les réglementations sont plus strictes puisque les Uber sont interdits et les AirBnB ne peuvent être pratiqués que dans certaines régions et sous conditions. Mais ce n'est pas pour autant que le pays s'oppose à l'économie collaborative, au contraire il souhaite que l'économie soit en phase avec l'innovation et la modernisation. En France, seules des initiatives locales ont lieu. Par exemple, depuis peu, la Ville de Paris limite à 120 le nombre de nuitées maximal par an aux utilisateurs de la plateforme AirBnB dans certains quartiers très touristiques. Mais se pose la question du contrôle.

DES FUTURS MÉTIERS PAS ENCORE INVENTÉS

Outre les secteurs ubérisés, d'autres métiers sont ou seront menacés par la révolution numérique. Selon le département d'Etat américain du travail, 65 % des écoliers d'aujourd'hui pratiqueront, une fois diplômés, des métiers qui n'ont même pas encore été inventés.



Extrait de l'Atlas 2015 du Grand Nancy à l'espace européen (AUDUAN)

L'ubérisation de l'économie est phénomène récent qui touche de nombreux secteurs traditionnels. C'est avant tout un nouveau système de consommation qui s'appuie sur la révolution du numérique, le changement des mentalités et l'évolution des modes de vie. Un nouveau modèle qui séduit par sa simplicité d'accès, l'efficacité qu'il promeut et l'esprit de collaboration et de confiance qu'il prône. On parle ici d'un « nouveau modèle d'affaires », qui remet en question les systèmes et processus traditionnels. C'est notamment pourquoi les startups, grâce à leur capacité d'adaptabilité et leur flexibilité, ont tendance à s'imposer sur ce nouveau marché. Sans véritable réglementation en France, l'économie digitale est tout de même une économie de quasi-monopole, seul moyen de survivre sur des activités à faibles marges, ce qui pose la question de la pérennité de son expansion.

- Études de Forbes, Etude PWC et TNS Sofres, Ministère de l'économie - juillet 2016
- Agence du numérique
- Observatoire de l'ubérisation

- Ubérisation de la société, quels enjeux socioéconomiques ?, IUT de Saint-Etienne, Département GACO -2016
- Startups et territoire : les structures d'aide à l'intégration de ces entreprises innovantes - Qu'en Savons-Nous ? #85, Aucame - juin 2016

Directeur de la publication : Patrice DUNY

Contact : paul.andre@aucame.fr

Réalisation et mise en page : AUCAME 2017

Illustrations : AUCAME, sauf mention contraire

DÉPÔT LÉGAL : 4^e TRIMESTRE 2017
ISSN : 1964-5155



AUCAME
Caen Normandie

Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole

19 avenue Pierre Mendès France - 14000 CAEN

Tel : 02 31 86 94 00

contact@aucame.fr

www.aucame.fr



LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE



Pour + d'info sur l'Open Data, flashez ce QR Code